

# LA LOI, LES POLITIQUES ET L'INTÉRÊT PUBLIC

Table ronde nationale sur le droit administratif

**LANGUE:** Bilingue avec interprétation simultanée



Auditoire : Membres des tribunaux administratifs • Juges • Praticiens • Professeurs • Étudiants

Le jeudi 6 juin 2024 | En ligne et en personne: Ottawa, ON

## Aperçu

Les organismes, les conseils et les commissions (OCC) administratifs agissent dans le domaine du droit public et ont donc la responsabilité primordiale d'agir «dans l'intérêt du public». Mais qu'est-ce que cette notion «d'intérêt public»? Qui est ce public et quels sont ses «intérêts»? Existe-t-il un public unique ou, comme l'a dit la CSC dans l'affaire Berg, chaque service a-t-il son propre public?

Les conseils d'administration, composés d'experts et de professionnels dans un domaine particulier, doivent-ils prétendre connaître l'intérêt du public, ou doivent-ils rechercher et prendre en compte les preuves de cet intérêt? Que faire face au fait que la plupart des membres du public ne sont généralement pas organisés et ne disposent pas des ressources nécessaires pour participer sur un pied d'égalité avec les acteurs institutionnels? Quelle est la responsabilité des gouvernements pour garantir que les conseils, les tribunaux et les commissions disposent de l'indépendance, des ressources et de la capacité nécessaires pour accéder à l'intérêt public et l'évaluer correctement?

Pour les OCC ayant des responsabilités en matière de réglementation et d'élaboration de politiques, l'intérêt public est encore plus important.

Les décisions réglementaires peuvent avoir des conséquences importantes qui vont bien au-delà des parties à une demande ou à un recours. Elles peuvent dépasser les frontières géographiques et juridictionnelles. Elles peuvent avoir des effets directs ou indirects importants sur les relations sociales, économiques, environnementales et autres. Les décisions peuvent affecter les générations futures. La tâche est polycentrique. Alors que le public semble de plus en plus incertain quant à la capacité de nos institutions démocratiques à traiter les questions actuelles importantes, voire existentielles, d'une manière intelligible, cohérente et non partisane, il nous incombe à tous de faire face à ces énigmes.

Ce programme fait partie de la [deuxième édition de la Semaine nationale du droit administratif\\*](#), organisée conjointement par l'ICAJ et le Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC).

\*Voir les détails à la page 3

 [FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#)

## Coprésidents

*Michael Gottheil*

*Commissaire à l'accessibilité,  
Commission canadienne des  
droits de la personne*

*Athanasios Hadjis*

*Vice-président  
Tribunal canadien des  
droits de la personne*

La participation à ce programme est reconnue pour les avocates et les avocats des provinces où la formation continue est obligatoire.

## HEURE DE DÉBUT EN FONCTION DES DIFFÉRENTS FUSEAUX HORAIRES AU CANADA

HP : 7 h 15 HR : 8 h 15 HC : 9 h 15 HE : 10 h 15 HA : 11 h 15 HT : 11 h 45

**NOTE :** Le fuseau horaire utilisé dans le programme est celui de l'heure de l'Est.

### PROGRAMME | LE JEUDI 6 JUIN 2024

|   |  |
|---|--|
| <b>9 h 45 – 10 h 15</b>   | INSCRIPTIONS   |
| <b>10 h – 10 h 15</b>   | CONNEXION AU PROGRAMME EN LIGNE  |
| <b>10 h 15 – 10 h 30</b><br><i>Coprésidents</i>                       | MOT DE BIENVENUE ET RECONNAISSANCE À LA TERRE <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Michael Gottheil</b>, commissaire à l'accessibilité, Commission canadienne des droits de la personne</li><li>• <b>Athanasios Hadjis</b>, vice-président, Tribunal canadien des droits de la personne</li></ul>  |
| <b>10 h 30 – 12 h</b><br><i>Modératrice</i><br><i>Conférenciers</i>   | PANEL 1   L'HÉRITAGE DE DEUX GRANDS JURISTES DU DROIT ADMINISTRATIF : LE JUGE LOUIS LABEL ET M. RON ELLIS <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Lauren J. Wihak</b>, associée, McDougall Gauley LLP</li><li>• <b>L'honorable François LeBel</b>, juge à la Cour du Québec</li><li>• <b>Carole Prest</b>, conseillère, Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail</li></ul>   |
| <b>12 h – 12 h 30</b>   | TRIVIA SUR LE DROIT ADMINISTRATIF : JURISPRUDENCE; QUESTIONS SOULEVÉES QUI ONT UN IMPACT, MAIS QUI NE SONT PAS DISCUTÉES   |
| <b>12 h 30 – 13 h 30</b>  | DÎNER  |
| <b>13 h 30 – 14 h 55</b><br><i>Modérateur</i><br><i>Conférenciers</i> | PANEL 2   LES TRIBUNAUX ET LES RESSOURCES GOUVERNEMENTALES (FINANCEMENT ET NOMINATIONS) : L'IMPACT SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE ET L'INDÉPENDANCE <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Ian R. Mackenzie</b>, commissaire (à la retraite), Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral</li><li>• <b>Brian Cook</b>, coordonnateur, Tribunal Watch Ontario</li><li>• <b>Zac Kremler</b>, directeur général, Tribunal and Agency Support Division</li><li>• <b>Geneviève Cartier</b>, professeure, Faculté de droit, Université de Sherbrooke</li></ul> |
| <b>14 h 55 – 15 h 30</b>  | DISCUSSIONS EN PETITS GROUPES [UNE PAUSE CAFÉ SERA SERVIE DANS LA SALLE]   |
| <b>15 h 30 – 17 h</b><br><i>Modérateur</i><br><i>Conférenciers</i>    | PANEL 3   CONSIDÉRATIONS PRATIQUES POUR RÉFLÉCHIR À L'INTÉRÊT PUBLIC : L'INTÉRÊT PUBLIC EST-IL TOUJOURS PRIORITAIRE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION? <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Louis Legault</b>, directeur des services juridiques, Régie de l'Énergie du Québec</li><li>• <b>Lise Duquette</b>, régisseuse, Régie de l'Énergie du Québec</li><li>• <b>Mike Cleland</b>, consultant privé</li><li>• <b>Susan McRory</b>, présidente, Land and Property Rights Tribunal, Alberta</li></ul>   |
| <b>17 h – 17 h 10</b><br><i>Coprésidents</i>                          | MOT DE LA FIN <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Michael Gottheil</b>, commissaire à l'accessibilité, Commission canadienne des droits de la personne</li><li>• <b>Athanasios Hadjis</b>, vice-président, Tribunal canadien des droits de la personne</li></ul>  |

# SEMAINE NATIONALE DU DROIT ADMINISTRATIF

UN ÉVÉNEMENT CONJOINT ICAJ & CTAC

Du 3 au 7 juin 2024

Rejoignez vos collègues de partout au pays, en personne ou en ligne, pour cette seconde édition de la Semaine nationale du droit administratif, organisée conjointement par l'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) et le Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC). Ce programme de formation de pointe offre différentes activités portant sur l'actualité du droit administratif.

**À qui ces activités s'adressent-elles ?** Toute la communauté juridique est invitée : membres de tribunaux, avocats et avocates, juges, universitaires, étudiants et étudiantes en droit.

Inscriptions: <https://ciaj-icaj.ca/fr/programmes-a-venir/semaine-nationale-du-droit-administratif-2024/>

## 3-4 juin 2024

(Programme conjoint)  
En ligne

Séminaire de  
rédaction des  
décisions

## 5 juin 2024

(Programme du CTAC)  
À Ottawa et en ligne

Colloque du CTAC :  
Relations de pouvoir  
et le pouvoir des  
relations

## 6 juin 2024

(Programme de l'ICAJ)  
À Ottawa et en ligne

Table ronde  
nationale sur le  
droit administratif de  
l'ICAJ : La loi, les  
politiques et  
l'intérêt public

## 7 juin 2024

(Programme conjoint)  
En ligne

Webinaire  
sur l'intelligence  
artificielle

Le webinaire est gratuit si vous participez au Colloque du CTAC et à la Table ronde nationale sur le droit administratif de l'ICAJ.

Note : il est possible de participer aux activités séparément.

## VOTRE RÉSEAU JURIDIQUE MULTIDISCIPLINAIRE ET BILINGUE D'UN OCÉAN À L'AUTRE

L'ICAJ est un organisme sans but lucratif indépendant qui rassemble les individus et les institutions au service de l'administration de la justice, et ce, d'un bout à l'autre du Canada. Son approche multidisciplinaire couvre un large spectre. En collaboration avec les gouvernements, les tribunaux, les associations professionnelles, les facultés de droit et les cabinets d'avocats, l'ICAJ parraine et organise des conférences et des séminaires spécialisés et prépare divers rapports et documents traitant de sujets approfondis. Ses services sont offerts dans les deux langues officielles.

### DEVENEZ MEMBRE ET :

- Économisez au moins 150 \$ par programme en salle et comblez vos heures de formation continue
- Visionnez nos webinaires sans frais (45 \$ par webinaire pour les non-membres)
- Faites partie d'un réseau juridique multidisciplinaire et pancanadien
- Contribuez à l'amélioration du système de justice

<https://ciaj-icaj.ca/fr/adhesion/>

## Contactez-nous!

Veillez nous contacter pour en savoir davantage sur notre organisme et sur les avantages de l'adhésion, ou pour contribuer à notre mission.

**Institut canadien d'administration de la justice**  
5950, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 485  
Montréal, Québec, Canada  
H3S 1Z6

Tél. : 514 731-2855  
Courriel : mary.plagakis@ciaj-icaj.ca



[www.ciaj-icaj.ca](http://www.ciaj-icaj.ca)



**LES FAMILLES  
ET LE DROIT**

48<sup>e</sup> Conférence annuelle de l'ICAJ

**9-11 OCTOBRE 2024**  
À WINNIPEG + EN LIGNE